

## CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD  
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4  
CASE POSTALE 3983  
CH-1211 GENÈVE 3  
T +41(0)22 418 29 00  
F +41(0)22 418 29 01  
WWW.GENEVE.CH



V I L L E D E  
G E N È V E

### Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs

Madame Margareth Robert-Tissot  
Chemin des Marais 16  
1232 Confignon

Genève, le 28 avril 2021

### Pétition « Sauvons le parc des Evaux » – installation de l'Académie du Servette football club

Madame,

Votre lettre du 8 mars 2021 concernant l'objet mentionné en titre nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention. Elle fait suite au courrier que le Conseil administratif de la Ville de Genève vous a adressé en date du 27 janvier 2021 sur le même sujet en réponse à votre pétition.

Nous comprenons parfaitement la préoccupation des membres de l'association que vous représentez concernant un site de loisirs qui vous est cher.

Cela étant, il convient de rappeler que le canton est propriétaire foncier du site des Evaux, situé sur le territoire des communes de Bernex, Confignon et Onex. Le terrain est mis à la disposition de la Fondation des Evaux sous la forme d'un droit de superficie. Le site est géré par une fondation de droit public d'intérêt communal composée des communes de Bernex, Confignon, Genève, Lancy et Onex.

Selon la Loi cantonale sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport (3e train) (LRT-3) (12058) du 31 août 2017<sup>1</sup>, le canton est exclusivement compétent, dans le domaine du football, pour la « mise à disposition pour l'élite sportive d'une infrastructure adaptée à la compétition au niveau national et international, à savoir le Stade de Genève et le Pôle football » (art. 3, lettre f. ). Le canton définit le Pôle football comme un pôle dédié à la formation de la relève cantonale, placée sous la responsabilité du programme Genève Education Football, qui réunit les clubs du FC Servette, du FC Etoile-Carouge, du FC Meyrin et de l'Association cantonale genevoise de football.

Afin, notamment, de mettre en œuvre ce projet qu'il reconnaît comme « essentiel au développement des infrastructures sportives du canton »<sup>2</sup>, le Conseil d'Etat avait soumis au Grand Conseil le projet de loi 12293 relatif à la modification des limites de zones au lieu-dit « Pré-du-Stand » situées sur le territoire de la Ville du Grand-Saconnex. L'objectif était de libérer les terrains, actuellement occupés à Balexert par le Servette FC (Association et Académie), afin de construire un nouveau cycle d'orientation, ainsi que de construire, au Pré-du-Stand, le Pôle football susmentionné.

<sup>1</sup> <http://ge.ch/grandconseil/data/odj/010405/L12058.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.ge.ch/document/point-presse-du-conseil-etat-du-25-septembre-2019>



La population genevoise a cependant refusé ce projet en votation populaire le 24 novembre 2019. Ce nonobstant, la construction du nouveau Cycle du Renard est restée prioritaire pour le Conseil d'Etat et implique que l'Association Servette FC et l'Académie de football libèrent, d'ici à la fin 2021 au plus tard, les terrains de Balexert.

Le canton cherche donc des solutions de relogement en urgence. Dans sa réponse du 20 août 2020 à la question écrite urgente 1334 de M. Christo Ivanov, intitulée : « Quelles solutions pour le pôle football? », le Conseil d'Etat a indiqué avoir « rapidement initié des démarches pour trouver une alternative permettant d'accueillir le nouveau pôle football. Cinq sites ont été retenus et font l'objet d'une analyse qui s'appuie sur de nombreux critères afin de déterminer la meilleure localisation, tant sur le plan sportif que du point de vue de l'aménagement du territoire ». En outre, concernant le relogement provisoire nécessaire dès le mois de juin 2021, il indiquait que « seul le site des Evaux permet le relogement provisoire de l'académie du Servette FC ».

Le Conseil administratif de la Ville de Genève partage la préoccupation du canton en lien avec le relogement nécessaire et urgent de ces deux entités. C'est pourquoi, en l'absence d'alternative viable, il a donné mandat à la soussignée de droite de soutenir, à l'occasion du Conseil de Fondation des Evaux du 4 mai 2021, la ratification par la Fondation des Evaux des deux conventions portant sur le relogement provisoire aux Evaux de l'Association et de l'Académie du Servette FC (ASFC).

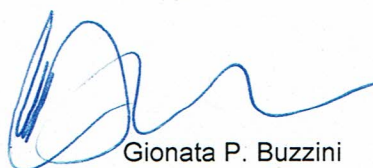
La convention tripartite liant l'Etat de Genève, la Fondation des Evaux et l'ASFC fixe les principes applicables à la planification, la construction et l'exploitation du « pôle football temporaire aux Evaux ». Elle précise notamment que les coûts liés à la venue de l'ASFC aux Evaux seront à la charge du canton, conformément à la LRT-3. Les parties s'engagent également à mettre en œuvre les mesures identifiées dans le plan mobilité/accessibilité qui vise notamment à limiter l'accès du site des Evaux par le chemin François-Chavaz aux véhicules motorisés. Enfin, cette convention mentionne explicitement le caractère provisoire de cette installation et veille à ce que la qualité environnementale du site des Evaux soit préservée. La convention bipartite liant la Fondation des Evaux et l'ASFC fixe quant à elle le cadre et les conditions d'accueil du pôle football aux Evaux afin notamment de garantir l'utilisation des infrastructures du site (terrains, vestiaires, etc.) par les usager-ère-s habituel-le-s des Evaux.

Le Conseil administratif, après avoir pris connaissance des deux conventions et des garanties qu'elles contiennent, a tenu compte, d'une part, de l'urgence de ce relogement et, d'autre part, de la nécessité de ne pas retarder les travaux de construction du nouveau cycle d'orientation à Balexert, nécessaire pour résorber la hausse du nombre d'élèves issue du développement des nouveaux quartiers, dont celui de l'Etang.

Espérant vous avoir donné les explications nécessaires quant à la position de la Ville de Genève dans ce dossier, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre parfaite considération.

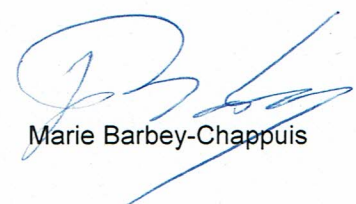
AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Secrétaire général :



Gionata P. Buzzini

La Conseillère administrative :



Marie Barbey-Chappuis

Copie : Association Sauvegarde Genève